

Image not found or type unknown



## Comment remplir le contrat de pacs en cas d'achat d'une maison av

Par **soprano1808**, le **24/07/2013** à **16:13**

Bonjour

Nous avons acheté une maison il y a un mois avec mon ami mais nous n'etions pas encore pacsés. Dans l'acte de vente il est stipulé que nous l'achetons à 50/50. Nous allons nous pacser ces jours ci et voudrions savoir si on doit préciser quelque part dans le contrat de pacs qu'en cas de dissolution la maison étant acquise avant sera partagée à 50/50 comme elle a été achetée.

Merci pour votre future reponse